Solidarités

LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Tisser le maximum de solidarités pour ne laisser personne sur le chemin. Beaufort-en-Anjou lutte contre la précarité et l’isolement.



L’État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d’énergie. Le chèque énergie, testé depuis 2016 dans 4 départements pilotes, est généralisé à toute la France début 2018. Ce dispositif se substitue aux tarifs sociaux de l’électricité et du gaz pour les ménages précaires.

Il permet de payer électricité, gaz naturel, chaleur, gaz de pétrole liquéfié, fioul domestique, bois, biomasse, ou autres combustibles destinés au chauffage ou à la production d’eau chaude. Il suffit de

le remettre au fournisseur d'énergie. Pour certains fournisseurs, il est possible d'utiliser son chèque en ligne sur le portail www.chequeenergie.gouv.fr.
Il peut également être utilisé pour financer les travaux d'efficacité énergétique répondant aux critères d'éligibilité du crédit d'impôt transition énergétique (CITE).

Pour être éligible au dispositif, il faut répondre à 3 critères définis par l'administration fiscale :
– Le revenu fiscal de référence du ménage déclaré chaque année ;
– La composition du ménage ;
– Occuper un logement soumis à la taxe d'habitation.

Le plafond du revenu fiscal de référence donnant droit au chèque énergie est de 7.700€ par an pour une personne seule, et de 16.170 € pour un couple avec 2 enfants. Un simulateur en ligne permet à tous les bénéficiaires de calculer le montant exact de l'aide à laquelle ils ont droit.

Ce chèque, d'une valeur comprise entre 48 et 227 € est **envoyé aux bénéficiaires au mois d'avril/mai**. Il est **valable jusqu'au 31 mars** de l'année suivant son émission. La date de validité est inscrite sur le chèque.
Pour le recevoir, il faut seulement faire sa déclaration de revenus, même si on ne paie pas d'impôt.

Retrouvez toutes les informations sur le site officiel : cliquez ici

L'association le Secours catholique, avec le soutien de la commune, organise chaque 31 décembre un réveillon solidaire ouvert à tous.
Le principe est simple : des bénévoles vont chercher ceux qui n'ont pas de moyen de locomotion et chacun paye selon ses moyens. Le dîner est animé différemment selon les années : tours de magie, chansons, musique… De quoi réchauffer le cœur et le corps des participants.

Renseignements et inscriptions au 06 74 21 64 59 – 06 15 41 81 06.

Vous êtes un adulte en situation d'illettrisme ou souhaitez réactualiser vos bases en français et en mathématiques, l'atelier DECLIC vous accompagne.

Il suffit parfois d’un déclic…

Ateliers DECLIC
Tous les lundis de 14h à 17h
Au centre d’Animation sociale
Au Forum – Rue de Lorraine
Beaufort-en-Vallée
49250 Beaufort-en-Anjou
02 41 45 60 89

En savoir plus : cliquez ici

Vous n’avez pas de moyen de transport et vous avez besoin de vous déplacer pour une course, un rendez-vous amical ou médical, une démarche administrative. Le centre d’animation sociale met en place le transport solidaire. Des chauffeurs bénévoles vous accompagneront, en échange d’une indemnisation kilométrique (rayon de 40 km à partir du centre de la ville de Beaufort-en-Anjou).

Vous souhaitez poser des questions, vous inscrire, bénéficier de ce service ou devenir chauffeur bénévole ?
Contactez l’association du Centre d’animation de la Vallée Toile de Graines.
2, rue de Lorraine – 49250 Beaufort-en-Anjou
Contact : 02 41 79 74 73